



Mémoire de la Ville de Terrebonne

Déposé au Bureau d'audiences publiques pour l'environnement

**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de
Lachenaie (section sud-ouest du secteur nord) du Complexe Enviro
Connexions Ltée**

Le 30 octobre 2020

Mise en contexte

Dixième ville en importance au Québec, quatrième ville en importance dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), Terrebonne compte plus de 117 000 citoyennes et citoyens et regroupe un des plus hauts taux de jeunes familles au Québec. Son territoire de 158 km² connaît une croissance démographique et un essor économique exceptionnels. La Ville possède de fortes valeurs d'écoresponsabilité et de développement durable.

La Ville de Terrebonne est l'hôte d'un centre de tri des matières recyclables Tricentris, d'un centre de récupération et de recyclage du textile CERTEX, en plus des installations du Complexe Enviro Connexions (CEC) dont une plateforme de compostage pour les résidus verts, une déchetterie, une usine de production de biogaz issue des déchets et un lieu d'enfouissement technique (LET) dont il est question ici.

La Ville de Terrebonne comprend huit (8) parcs industriels, dont un, partagé avec la Ville de Mascouche. Près de la moitié des 709 entreprises œuvrent dans le secteur de la fabrication. Parmi celles-ci, certaines se spécialisent dans le recyclage et le reconditionnement des matières résiduelles, dont Loop Industries, Pièces de transmissions Unitrans, Recyclage Éco-Palette, SMR Société de métaux recyclés, NMC recyclage de métaux, Équipements Procepack remise à neuf d'équipements usagés et Vulcan Vulcap équipements de réparation de pneus.

En hébergeant une chaîne complète d'entreprises œuvrant dans la récupération, le tri, le recyclage, le reconditionnement, le traitement, la valorisation et en dernier recours l'enfouissement des matières résiduelles, il va sans dire que la Ville de Terrebonne a une position avantageuse dans la gestion de ses matières résiduelles et dans la possibilité de maximiser l'économie circulaire localement.

Demande d'agrandissement et conformité

La demande d'agrandissement faisant l'objet de la présente, vise à poursuivre l'exploitation de la cellule actuelle en amorçant l'exploitation du secteur nord de cette même cellule. La Ville de Terrebonne ne voit pas de problématique à l'agrandissement proposé. La demande est conforme à la réglementation en vigueur.

Nuisances

Puisqu'il s'agit de la poursuite de l'exploitation du site, il ne devrait pas y avoir davantage de camionnage sur les routes empruntées pour se rendre au site de CEC. Par conséquent, peu d'impacts sont à prévoir sur le transport routier. À ce jour, aucune plainte de camionnage n'a été répertoriée.

De la même façon, peu d'impacts sont à prévoir au niveau des plaintes d'odeurs en provenance des quartiers avoisinants, qui sont déjà très peu nombreuses et gérées adéquatement au moyen d'un processus éprouvé mis en place par CEC. À peine cinq (5) plaintes d'odeur ont été répertoriées depuis les trois (3) dernières années.

Emplacement du site

Le site de CEC est localisé sur un sol naturellement argileux, ce qui est avantageux pour ce genre d'usage, l'argile formant en quelque sorte une barrière imperméable aux écoulements souterrains.

Par ailleurs, le chemin des Quarante-Arpents est reconnu pour l'accès au centre de tri Tricentris ainsi qu'à d'autres vocations industrielles. Le camionnage est donc acceptable sur ce chemin.

Le site est localisé en marge des quartiers résidentiels Terrebonniens. Les propriétés les plus proches sont situées dans le Carrefour des fleurs, à environ trois (3) km, ce qui minimise les nuisances potentielles.

En somme, il existe une certaine acceptabilité reconnue en ce qui a trait à la localisation du LET.

Acceptabilité sociale

La Ville de Terrebonne siège au comité de vigilance mis en place par CEC en vertu du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles et des décrets qui accompagnent les certificats d'autorisation. Participent également à ce comité, les villes voisines, les MRC Les Moulins et L'Assomption, la CMM ainsi que les représentants des regroupements de citoyens.

CEC est un bon citoyen corporatif qui s'implique dans la communauté avec son programme éducatif Möbius en place depuis 1992. Les installations peuvent également être visitées en tout temps.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Ville de Terrebonne croit qu'il y a une acceptabilité sociale de la présence de CEC sur son territoire.

Vision

Étant l'hôte d'une multitude d'installations en gestion des matières résiduelles, la Ville de Terrebonne souhaite que ses valeurs d'écoresponsabilité et de développement durable transcendent au travers des entreprises de son territoire par le respect de la hiérarchie des 3RVÉ (la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination du résidu ultime) de même que par l'optimisation de l'économie circulaire locale.

CEC n'est plus un dépotoir comme autrefois, il est désormais un grand complexe environnemental qui diversifie ses infrastructures afin de répondre aux attentes de la population, soit de réduire l'enfouissement.